



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2026 à 19H00

Sous la présidence de Monsieur PAGES Patrick.

Présents :

- Monsieur PAGES Patrick,
- Madame COUVILLERS Virginie,
- Madame GOURIO Lorène,
- Monsieur HARDY Hervé,
- Monsieur GERVIN Ludovic,
- Monsieur GRILLET Pierre,
- Madame HENRY Evelyne,

Procurations :

- Monsieur HUET Bruno ayant donné pouvoir à Monsieur Ludovic GERVIN
- Monsieur REMONDIN Marc ayant donné pouvoir à Madame Virginie COUVILLIERS

Absents :

- Monsieur HUET Bruno, absent excusé
- Monsieur HARDY Nicolas, absent
- Monsieur REMONDIN Marc, absent excusé.

Madame GOURIO Lorène est désignée secrétaire de séance.

L'ORDRE DU JOUR APPELLE

I) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 11 février 2026

Monsieur le Maire donne lecture du précédent Procès-verbal.
Le compte-rendu de la séance du 11 février 2026 est adopté à l'unanimité.

II) Finances

2.1 – Vote du Compte Financier Unique 2025

Monsieur le Maire expose :

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de rendus de comptes.

Arrondissement d'Evry - Canton de Mennecy



Le vote du CFU constitue ainsi l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612.12 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le compte financier unique 2025 du budget de la commune de Prunay sur Essonne défini comme le tableau joint.

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L2121-31 relatif au compte administratif et au compte de gestion,

Vu la loi n°82.213 du 2 mars 1982, notamment son article 9 modifié par l'article 48 du décret 92-125 du 6 février 1992,

Vu le budget primitif et décisions modificatives de l'exercice 2025,

Vu le CFU 2025 du budget de la commune de Prunay sur Essonne,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT,

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur le Maire a quitté la séance et le Conseil Municipal a siégé sous la présidence de Monsieur Ludovic GERVIN pour le vote du Compte Financier Unique,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, hors de la présence de Monsieur Le Maire :

ADOpte, à l'unanimité le Compte Financier Unique 2025 du budget de la commune de Prunay sur Essonne.

2.2. – Affectation du résultat de l'exercice 2025 sur 2026

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'affectation du résultat suivant suite au résultat de l'exercice 2025 faisant apparaître un excédent de fonctionnement de 279 052.81€ et un déficit d'investissement de 25 804.07€.



	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	49 602.75			193 879.15	49 602.75	193.879.15
Opérations exercice	275 483.04	299 281.72	350 599.17	435 772.83	626 082.21	735 054.55
Total	325 085.79	299 281.72	350 599.17	629 651.98	675 684.96	928 933.70
Résultat de clôture	-25 804.07			279 052.81		253 248.74
Restes à réaliser						
Total cumulé	-25 804.07			279 052.81		253 248.74
Résultat définitif	-25 804.07			279 052.81		253 248.74

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	279 052.81
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	25 804.07
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	253 248.74
Résultat cumulé au 31/12/2025	253 248.74
A.EXCEDENT AU 31/12/2025	253 248.74
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	25 804.07
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	253 248.74
B.DEFICIT AU 31/12/2025	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Le conseil municipal à l'unanimité adopte l'affectation du résultat proposé.



2.3 – Vote des taux des taxes communales

Il est rappelé que le vote des taux de fiscalité locale par une collectivité doit faire l'objet d'une délibération spécifique distincte du vote du budget, et ce, même si les taux restent inchangés. De fait, les communes et EPCI doivent adopter avant le 15 avril 2026, les taux de fiscalité applicables sur leur territoire pour ce qui concerne la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS), la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB), la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB).

Malgré les hausses des différents produits, et pour cette année, Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux.

Le conseil municipal à l'unanimité a décidé de maintenir les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- taxe d'habitation : 15.39 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 28.37 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 55.18%

2.4 – Vote du budget primitif 2026

Monsieur le Maire présente le projet étudié par la Commission Finance du budget primitif pour l'année 2026, se décomposant de la manière suivante :

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2026 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,



	RECETTES	DEPENSES
Section de fonctionnement	662 827.79€	662 827.79€
Section d'investissement	216 593.54€	216 593.54€
TOTAL	879 421.33€	879 421.33€

En section de fonctionnement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Charges à caractère général Chapitre 011	173 205.79 €	Excédent brut reporté Ligne 002	253 248.74 €
Charges de personnel et frais assimilés Chapitre 012	178 500.00 €	Production services domaine vente diverses Chapitre 70	44 700.00 €
Autres dépenses de gestion courante Chapitre 65	85 522.00 €	Impôts et taxes sauf le 731 Chapitre 73	71 500.00 €
Charges financières Chapitre 66	10 500.00 €	Fiscalité locale Chapitre 731	212 030.00 €
Atténuation de produits Chapitre 014	65 000.00 €	Dotations et participations Chapitre 74	24 500.00 €
Charges Exceptionnelles Chapitre 67	100.00 €	Autres produits de gestion courant e Chapitre 75	55 000.00 €
		Produits financiers Chapitre 76	5.00 €
		Atténuations de charges Chapitre 013	500.00 €
Virement à la section d'investissement Chapitre 023	150 000.00€	Produits (écritures d'ordre entre sections) Chapitre 042	1 344.05 €
Total général	662 827.79 €	Total général	662 827.79 €



En section d'Investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté Ligne 001	25 804.07 €	Virement de la section de fonctionnement Chapitre 021	150 000.00 €
Emprunts et dettes assimilés Chapitre 16	30 000.00 €	Subventions d'investissement Chapitre 13	0.00 €
Immobilisations corporelles Chapitre 21	159 445.42 €	Emprunts et dettes assimilés Chapitre 16	0.00 €
		Dotations, fonds divers et réserves Chapitre 10	40 789.47 €
Opérations d'ordre entre sections Chapitre 040	1 344.05 €	Excédents de fonctionnement capitalisés Chapitre 1068	25 804.07 €
Total général	216 593.54 €	Total général	216 593.54 €

V) Questions diverses et Informations :

Demande de subvention : Après échanges, il est retenu de répondre positivement aux demandes des associations, et à l'unanimité :

- La Passion du Rouge à hauteur de 50€
- Le Souvenir Français à hauteur de 100€
- L'UNC Milly La Forêt à hauteur de 300€

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H30.

Le Maire.
Patrick PAGES.

B

